

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 24 avril (24/04/2014)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,  
Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,  
Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.

**69-24 Avril 2014**

**BUDGET PRINCIPAL : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LE PATUS**

Rapporteur : M. BOTTA.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et L.2311-3,

**Vu** le décret n°97-175 du 20 février 1997,

**Vu** l'instruction codificatrice M14,

**Vu** les délibérations en date du 21 avril 2011, du 5 avril 2012 et du 24 janvier 2013 approuvant le vote d'Autorisations de Programme – Crédits de Paiement,

**Considérant** qu'il y a lieu de réviser le montant de ces autorisations de programme,

**Le Conseil Municipal,**  
**après en avoir délibéré,**  
**à 27 voix pour , 2 voix contre (Mme DULAC, M. CHARLES), et 4 abstentions**  
**(Mmes CASTRO, CLARMONT ; MM. BENECH, GUILLAMAT)**



**DECIDE** de modifier les Autorisations de Programme et les répartitions de Crédits de Paiement de la manière suivante :

**❶ N°AP-2011-01 Le Patus :**

Montant global initial de l'AP : 1 675 000 €

Montant global révisé de l'AP en janvier 2013 : 2 106 000 €

**Montant global révisé de l'AP incluant les révisions de prix, les dépenses relatives aux travaux archéologiques : 2 211 268 €**

CP 2011 : 27 117 €

CP 2012 : 65 718 €

CP 2013 : 1 018 433 €

CP 2014 : 1 100 000 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

FCTVA (15,482 % des dépenses) : 342 348 €

Subventions : 1 041 250 €

Autofinancement / Emprunt : 827 670 €



**DIT**

- que les Crédits de Paiements pour ces opérations, non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les Crédits de Paiements de l'année N + 1,
- que les crédits seront inscrits au budget principal.

Pour copie conforme

Moissac le 29 avril 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :